

*Direction des transports terrestres***Arrêté du 15 avril 1999 portant déclassement de trois parcelles relevant du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France**NOR : *EQUT9910078A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu la loi de finances pour 1991 n° 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée ;  
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France ;  
Vu le décret n° 91-796 du 20 août 1991 modifié relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 ;  
Vu le décret du 4 juillet 1995 portant déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à l'aménagement des routes départementales 12, 27 et 24 sur le territoire des communes de Vendresse et Chémery-sur-Bar (Ardennes) ;  
Vu la demande du Conseil général des Ardennes ;  
Vu l'estimation des services fiscaux ;  
Vu le rapport du directeur régional de Voies navigables de France (Navigation du Nord-Est) ;  
Vu l'avis de Voies navigables de France,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont déclarées inutiles pour le service de la navigation et déclassées du domaine public fluvial les parcelles suivantes, sises sur le territoire de la commune de Chémery-sur-Bar, figurant sur les plans au 1/2000 annexés au rapport susvisé (cf. note 1) :

- parcelle cadastrée « La carrière », section ZP n° 48 ;
- parcelle cadastrée « Malmy », section AP n° 96 ;
- parcelle cadastrée « Les longs prés », section ZS n° 55.

## Article 2

Les parcelles mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> feront l'objet d'une remise à la direction départementale des services fiscaux des Ardennes.

## Article 3

Le préfet de la région Lorraine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des transports  
terrestres,  
H. du Mesnil*

## NOTE (S) :

(1) Ces plans sont consultables à la direction régionale de Voies navigables de France (Navigation du Nord-Est), arrondissement développement, 2, rue Victor, 54000 Nancy.